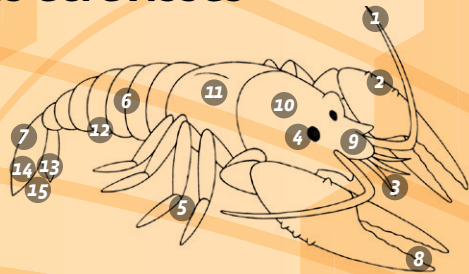


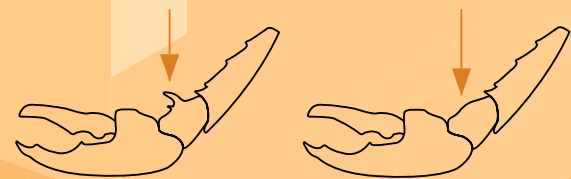
# Morphologie des écrevisses



**Antenne 1, chélipède 2, antennule 3, œil composé 4, patte locomotrice 5, segment 6, telson 7, pince 8, rostre 9, tête 10, thorax 11, abdomen 12, (exopodite 13 + endopodite 14 = uropode 15).**

Certaines caractéristiques morphologiques divergent chez les différentes espèces et permettent leur identification.

» **L'ergot** est une forte épine. Sa présence permet de différencier la famille des cambaridés (munis d'un ergot) de celle des astacidés (absence d'ergot).



» **Le rostre**

**Sillon cervical**

**Crête médiane**

**Crêtes post-orbitaires**

» **Le céphalothorax** est la partie antérieure du corps de l'écrevisse englobant la tête et le thorax (carapace).

» **L'articulation** des pinces dont la couleur permet de différencier l'écrevisse à pieds rouges et l'écrevisse signal.

# Quel permis de pêche choisir ?

Pour pêcher des écrevisses à la ligne du bord de l'eau, un permis de **type A** suffit.

Pour utiliser des balances à écrevisses, un permis de **type B** est nécessaire.

# Matériel autorisé

Un maximum de cinq balances à écrevisses peuvent être utilisés simultanément.

La plus grande dimension de la balance à écrevisse ne peut pas excéder les soixante centimètres.

# Prélèvement des écrevisses

» **Ecrevisse indigène**

Le prélèvement de l'écrevisse à pieds-rouges **est totalement interdit**. Cette espèce est menacée, elle fait l'objet de mesures de protection à travers toute l'Europe.



» **Ecrevisses exotiques**

Pour les écrevisses exotiques, la législation ne fixe **aucune taille minimale de prélèvement**. Le prélèvement d'écrevisses exotiques n'est pas limité en nombre.

# À quelle période pêcher ?

» **Ecrevisse indigène**

La pêche de l'écrevisse à pieds-rouges (*Astacus astacus*) est strictement interdite.

» **Ecrevisses exotiques**

Seule la pêche des écrevisses exotiques est encore autorisée en Wallonie mais des mesures de précautions doivent être prises pour empêcher leur expansion.

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Périodes d'ouverture de la pêche												
Eaux calmes												
Eaux mixtes												
Eaux vives												

■ **Pêche autorisée**

Les écrevisses turques ou à pattes grêles, petites américaines, rouges de Louisiane et signal sont des espèces reprises dans le groupe 4. Elles peuvent être pêchées toute l'année dans les eaux calmes et mixtes. Dans la zone d'eaux vives, la pêche des écrevisses est autorisée du troisième samedi de mars au 30 septembre inclus.

# Un projet concret de sauvegarde

L'Association pour la Sauvegarde et la Promotion des Ecrevisses Indigènes (ASPEI) est une jeune asbl, créée en novembre 2008, assure le projet scientifique de redéploiement de populations d'écrevisses à pieds rouges et de leur surveillance.

L'objectif actuel de l'ASPEI est de tenter de redévelopper le plus vite possible des populations en milieux naturels en Wallonie, principalement en étangs privés et en carrières, avec la collaboration des propriétaires. Grâce à ces travaux, une septantaine de pièces d'eau avec des populations d'écrevisses à pieds-rouges existent encore en Wallonie en 2017. Une étude génétique de toutes ces populations a été menée par le Service de la pêche afin de cibler les priorités de sauvegarde de certaines de ces populations.

# L'écrevisse à pieds-rouges, une espèce en voie de disparition

L'écrevisse à pieds-rouges (*Astacus astacus*) est la seule écrevisse indigène en Wallonie. Cette espèce est en voie d'extinction en raison de l'aphanomyose ou peste de l'écrevisse. Cette maladie importée avec des écrevisses nord-américaines au 19<sup>e</sup> siècle a provoqué une hécatombe parmi les écrevisses européennes. Un mots d'ordre pour espérer sauvegarder les dernières populations d'écrevisses pied-rouge : éviter tout contact avec des populations d'écrevisses exotiques, porteuses saines de la maladie.

# Préserver

## l'écrevisse à pieds-rouges

- Ne jamais propager les espèces exotiques
- Poursuivre les efforts d'épuration des eaux
- Protéger les berges naturelles offrant des habitats pour les écrevisses

# Limiter la dispersion des écrevisses exotiques

L'import, l'export, la vente, l'élevage, le transport et la détention à l'état vivant de la petite américaine, de l'écrevisse de Louisiane et de l'écrevisse de Californie sont interdits depuis le 3 août 2016 par le règlement européen 1143/2014. La seule exception est le transport de ces espèces d'écrevisses vivantes pour être consommées dans les plus brefs délais et dans le cadre familial.

Afin de freiner la dispersion et de limiter les nuisances de ces trois espèces, les précautions suivantes doivent être prises :

- Ne jamais introduire d'écrevisses exotiques dans les plans d'eau et les milieux naturels
- Ne pas utiliser d'écrevisses vivantes ou mortes comme appâts.
- Laver et sécher convenablement votre équipement de pêche après chaque utilisation.

# Pêcher les écrevisses en Wallonie



La Maison wallonne de la pêche regroupe toutes les Fédérations de pêche agréées de Wallonie. Son but est d'assurer la promotion de la pêche et la protection des milieux aquatiques en Wallonie. Elle contribue à élaborer le dispositif législatif et réglementaire de protection de l'environnement et de développement de la pêche.



# Clé visuelle d'identification

## des principales écrevisses présentes en Wallonie



L'article précédant la pince présente un ergot



L'article précédant la pince ne présente pas d'ergot



Face ventrale des pinces rouge

Face ventrale des pinces d'une autre couleur

Coloration brunâtre et présence de tâches brunes caractéristiques sur chaque segment de l'abdomen.

Carapace aubergine et thorax et pinces grenues et tachés de rouge. Face ventrale des pinces rouge.

Pinces massives grenues et articulation des mors rouges.

Larges pinces lisses, articulation des mors blanche et tâche blanche sur la face supérieure.

Pinces massives dont la face ventrale est blanchâtre.

Pinces fines en ciseaux, épines fines et nombreuses (thorax).

### » Petite américaine ●

(Orconectes limosus)



**Longueur :** 10-12 cm  
**Poids :** jusqu'à 70 g  
**Origine :** Amérique du Nord

**Coloration :**  
Brunâtre, tâches brunes sur chaque segment de l'abdomen

#### Caractéristiques :

1. Petites pinces lisses, un ou deux ergots sur l'article précédant la pince
2. Bouts des pinces orange
3. Rostre aux bords parallèles en forme de gouttière
4. Absence de crête médiane
5. Une seule crête post-orbitaire
6. Épines de part et d'autre du sillon cervical

### » Ecrevisse de Louisiane ●

(Procambarus clarkii)



**Longueur :** 10-15 cm  
**Poids :** jusqu'à 100 g  
**Origine :** Amérique du Nord

#### Coloration :

Rouge et noire

#### Caractéristiques :

1. Pinces effilées, granuleuses couvertes de tâches rougeâtres. Un ou deux ergots sur l'article précédant la pince
2. Rostre triangulaire à bords lisses en forme de gouttière
3. Absence de crête médiane
4. Une seule crête post-orbitaire
5. Absence d'épines mais nombreux tubercules
6. Sillons se rejoignant en un point sur le céphalothorax

### » Ecrevisse à pieds rouges ●

(Astacus astacus)



**Longueur :** 12-15 cm  
**Poids :** 50-150 g  
**Origine :** Europe

#### Coloration :

Brun foncé (parfois bleu)

#### Caractéristiques :

1. Pinces massives et rugueuses, face inférieure rouge et présence de deux tubercules sur la partie fixe
2. Rostre à bords lisses et parallèle
3. Crête médiane dentelée
4. Deux crêtes post-orbitaires
5. Une seule rangée d'épines à l'arrière du sillon cervical
6. Articulation des pinces rouge ou orange

### » Ecrevisse signal ou de Californie ●

(Pacifastacus leniusculus)



**Longueur :** 15-20 cm  
**Poids :** 50-150 g  
**Origine :** Amérique du Nord

#### Coloration :

Brun orange

#### Caractéristiques :

1. Larges pinces lisses, rouge vif sur la face inférieure présentant une tâche blanche sur la face supérieure
2. Rostre à bords lisse et quasi parallèles
3. Une crête médiane lisse
4. Deux crêtes post-orbitaires épineuses
5. Céphalothorax lisse
6. Articulation des pinces blanche

### » Ecrevisse à pieds blancs ●

(Austropotamobius pallipes)



**Longueur :** 8-12 cm  
**Poids :** jusqu'à 80 g  
**Origine :** Europe (absente en Wallonie)

#### Coloration :

Brunâtre, vert olive

#### Caractéristiques :

1. Pinces massives, rugueuses dont la face inférieure est blanche
2. Rostre triangulaire à bords lisses et non parallèle
3. Crête médiane lisse
4. Une seule crête post-orbitaires
5. Épines à l'arrière du sillon cervical

### » Ecrevisse turque ou à pattes grêles ●

(Astacus leptodactylus)



**Longueur :** 15-20 cm  
**Poids :** jusqu'à 300 g  
**Origine :** Turquie

#### Coloration :

Jaunâtre parfois verdâtre

#### Caractéristiques :

1. Pinces étroites, effilées
2. Rostre à bords dentelés et parallèles
3. Crête médiane dentelée
4. Deux crêtes post-orbitaires épineuses
5. Nombreuses épines sur les flancs et les pinces et à l'arrière du sillon cervical

# Adresses

## et informations utiles



### Maison wallonne de la pêche asbl

Rue Lucien Namèche, 10 - B- 5000 Namur  
T +32 (0)81 411 570  
info@maisondelapeche.be  
www.maisondelapeche.be

### Association pour la sauvegarde et la promotion des écrevisses indigènes (A.S.P.E.I.)

Didier Herman  
T +32 (0)497 531 341  
astacus.aspei@skynet.be  
www.aspei.be

### Département de la Nature et des Forêts Direction de la Chasse et de la pêche

Service de la Pêche  
Xavier Rollin  
Avenue Prince de Liège, 7 - B- 5100 Jambes  
T +32 (0)81 335 900  
sp.dnf.dgarne@spw.wallonie.be



1718 Appel Gratuit

### S.O.S Environnement - Nature

T 0800/20 026

